



Budget Primitif 2021

Présentation brève et synthétique

Le budget de l'année 2021 se construit dans un environnement complexe en évolution permanente. A ce titre, l'exercice budgétaire 2021 doit tenir compte tout à la fois d'un contexte sanitaire durablement incertain et d'évolutions fiscales majeures (plan de relance, suppression de la taxe d'habitation, évolution de l'intercommunalité) qui impacteront l'équation financière des communes à moyen et long terme.

Plus précisément concernant la crise sanitaire, il n'a pas été tenu compte d'un impact spécifique sur la commune en l'absence de visibilité sur les répercussions résiduelles possibles. Toutefois, certains services étant à l'arrêt ou en arrêt partiel, les recettes en lien avec ceux-ci ont été revus à la baisse. L'impact indirect éventuel de la baisse de la fiscalité économique affectera en premier lieu les ressources de l'intercommunalité (CFE/CVAE).

Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes ou de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 sera soumis au vote de l'assemblée délibérante le 12 avril 2021. Il peut être consulté sur simple demande au service des finances de la Mairie aux heures d'ouvertures. Il a été établi avec la volonté de:

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant ou améliorant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- contenir la dette en évitant le recours à l'emprunt ;
- mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental,
- assumer les conséquences financières de la crise sanitaire et anticiper les évènements futurs ;
- soutenir l'économie locale durant la période de crise,
- maintenir les taux d'imposition communaux
- réaliser les investissements indispensables à la commune et demander des subventions pour divers projets

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune et les charges générales; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

1- LE CONTEXTE FINANCIER ET ECONOMIQUE NATIONAL et INTERNATIONAL

- Sur le plan national :

La croissance mondiale est en baisse et on doit s'attendre à une récession.

Pour la zone euro, nous devons faire face à une crise sanitaire inédite et à une activité en dent de scie.

Pour la France, 2020 est marqué par un recul du PIB de 9% (Sources INSEE et banque de France). Pour 2021, si un rebond de l'économie est prévu, le chômage devrait rester à un niveau élevé.

Cette crise de sanitaire aura un impact durable sur les finances publiques.

Les principales mesures issues de la Loi de Finances 2021, sont les suivantes :

- La poursuite de la refonte fiscale de la taxe d'habitation : À compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes. La loi prévoit de compenser les communes de cette perte en leur transférant le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des départements.
- La réduction de moitié des impôts dits « de production » pour les établissements industriels afin de favoriser l'investissement des entreprises et améliorer leur compétitivité.
- Enveloppe globale des dotations de l'Etat stabilisée au niveau national.
- Mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA.

- Sur le plan local :

Nombre d'habitants au 01/01/2021 (sources INSEE): 2 884 (2 896 au 01/01/2020).

- Depuis 2014, l'objectif a été de réaliser des économies sur les dépenses de fonctionnement afin de retrouver une bonne situation financière permettant de relancer les investissements nécessaires à la commune.
- La sortie du réseau d'alerte financier a été confirmée en 2018. L'objectif est de

- pérenniser la situation et de ne pas laisser s'envoler les dépenses de fonctionnement.
- Une situation financière améliorée depuis 2020 qui va nous permettre de développer nos investissements et de mieux répondre aux besoins de la population.
 - Pas de hausse des taux d'impôts en 2021.

2- PRIORITÉS DU BUDGET :

- ✓ Eviter le recours à l'emprunt.
- ✓ Maîtriser et contenir l'évolution de la masse salariale et des dépenses de fonctionnement.
- ✓ Une politique d'investissement de continuation pour répondre aux besoins de la population.
- ✓ Assumer les conséquences financières de la crise sanitaire.

3- SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (produits des services, loyers communaux...) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et au CCAS.

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 4 139 386.30 €

■ RECETTES :

- ✓ Baisse des produits des services suite à la fermeture de certains services et compte tenu du fait qu'en 2020, la commune avait encaissé un rôle d'eau
- ✓ Stabilité du produit des impôts sans augmentation des taux.
- ✓ Baisse de la DGF (baisse de la population).

■ DEPENSES :

- ✓ Poursuite d'un contrôle stricte des dépenses de fonctionnement et notamment des charges à caractère général.
- ✓ Poursuite des dépenses dues au COVID 19.
- ✓ Maîtrise de la masse salariale grâce au non remplacement systématique de personnel partant à la retraite mais tenant compte du PPCR, de l'effet GVT (glissement, vieillissement, technicité), de l'indemnisation des agents atteint du COVID. Des contraintes sanitaires de désinfection des

- locaux qui nous contraignent d'avoir plus d'agents.
- ✓ Prévion de virement à la section d'investissement élevé pour améliorer notre autofinancement.
 - ✓ Maintien de niveau de services publics de qualité.

Tableaux synthétiques comparatif 2020 (BP+DM)-2021

DEPENSES

Chapitres	BP 2020	BP 2021	variation
011- charges à caractère général	812 992.00	910 383.00	+12.04%
012- charges de personnel	2 362 600.00	2 281 400.00	-3.44%
042- opérations d'ordres	6 399.30	6 203.30	-3.06%
65- Autres charges de gestion courante	162 400.00	172 000.00	+5.91%
66- charges financières	68 696.00	58 000.00	-15.17%
67-Charges exceptionnelles	210 243.55	8 900.00	-95.77%
022-dépenses imprévues	45 000.00	7 000.00	-84.44%
023-virement à la section d'investissement	725 000.00	695 500.00	-4.07%
TOTAL OPERATIONS REELLES	3 661 931.55	3 437 683.00	-6.12%
TOTAL	4 393 330.85	4 139 386.30	-5.78 %

RECETTES

Chapitres	BP 2020	BP 2021	variation
013- atténuation de charges	53 636.34	85 000.00	+58.47%
042 – opérations d'ordres	27 400.00	27 400.00	0%
70 – produit des services	605 500.00	253 146.01	-58.19%
73 – impôts et taxes	2 286 967.00	2 318 979.00	+1.40%
74 – Dotations et participations	485 212.00	406 739.00	-16.17%
75 – autres produits de gestion courante	60 000.00	70 000.00	+16.67%
77 – produits exceptionnels	0.00	0.00	0%
002 – excédent reporté	874 615.51	978 122.29	+11.83%
TOTAL OPERATIONS REELLES	3 491 315.34	3 133 864.01	-10.24%
TOTAL	4 393 330.85	4 139 386.30	-5.78%

4- SECTION D'INVESTISSEMENT :

Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en recettes : Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, le FCTVA, les taxes d'urbanisme, les cessions de biens.

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

La section d'investissement est équilibrée à hauteur 1 985 669.32 € (y compris les RAR 2020, c'est-à-dire les dépenses engagées non mandatées au 31/12/2020.

■ DEPENSES :

- ✓ Favoriser les dépenses d'équipements
- ✓ Politique d'investissement maîtrisée (matériel et des équipements pour les différents services, du matériel informatique, du mobilier, les travaux d'entretien de la voirie communale, des plans de réseaux avec la DPVa, des équipements de voirie, les travaux A'DAP, des travaux sur le réseau pluvial, la mise aux normes de l'alarme incendie aux écoles et des sirènes, du mobilier pour l'école et la cantine, la mise aux normes de la salle du CSU, le remplacement d'une caméra au centre-ville, la climatisation de certains locaux, des mises en conformité d'ERP, d'alarmes incendie, l'aménagement du bureau de la DST au CTM, la réfection de la toiture du presbytère, la toiture de la salle des sports, des préaux aux écoles et la désimperméabilisation du sol de la primaire, des travaux à l'Estaminet, la mise en conformité de la terrasse du bar, une table de tennis extérieur, des vitrines d'affichage.....)
- ✓

■ RECETTES :

- ✓ Pas de recours à l'emprunt.
- ✓ Cession de biens
- ✓ FCTVA et taxes d'aménagement.
- ✓ Subventions du département. D'autres ont été demandés auprès des services de l'Etat dans le cadre du plan de relance et à la Région.

Tableaux synthétiques comparatif 2019 (BP+ DM)-2020 (y compris RAR)

DEPENSES

Chapitres	BP 2020	BP 2021	variation
040 – opérations d'ordre	27 400.00	27 400.00	0%
10- dotations, fonds divers	24 138.54	0.00	-100%
16 – remboursement de la dette	437 000.00	395 000.00	-9.61%
20 – immo incorporelles	10 000.00	13 048.00	+30.48%
21- immo corporelles	138 725.63	151 859.49	+9.47%
Opérations d'équipements	1 410 148.14	868 202.63	-38.43%
Opérations patrimoniales		4 968.00	+100%
Déficit reporté	339 068.57	525 191.20	+54.89%
Opérations réelles	2 020 012.31	1 428 110.12	-29.30%
TOTAL	2 386 480.88	1 985 669.32	-16.80 %

RECETTES

Chapitres	BP 2020	BP 2021	variation
040 – opérations d'ordre	6 399.30	6 203.30	-3.06%
10- dotations, fonds divers	935 329.01	769 290.77	-17.75%
16 – emprunt	100 000.00	0.00	-100%
024- produit de cession	220 000.00	320 000.00	+45.45%
13 – subventions d'investissement	399 752.57	189 707.25	-52.54%
excédent reporté			
Opérations patrimoniales		4 968.00	+100%
021 – Virement du fonctionnement	725 000.00	695 500.00	-4.07%
Opérations réelles	1 665 081.58	1 278 998.02	-23.19%
TOTAL	2 386 480.88	1 985 669.32	-16.80 %

5- TAUX D'IMPOSITION :

	Taux 2020	Taux 2021	Bases	Produits
Taxes d'Habitation	13.31			
Foncier Bâti	16.23	31.72 (1)	5 036 000	1 597 419
Foncier non Bâti	75.31	75.31	102 000	76 816
			TOTAUX	1 674 235

(1) Dont transfert du taux départemental : 15.49 %

6- RATIOS :

INFORMATIONS FINANCIERES – RATIOS		VALEURS	Moyennes de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1183.32	724.00
2	Produit des impositions directes / population	674.41	397.00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1086.64	896.00
4	Dépenses d'équipement brut / population	366.89	292.00
5	Encours de dette/ population	906.56	720.00
6	DGF / population	64.84	150.00
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	66.85%	50 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	121.50%	89.20 %
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	33.76%	32.60 %
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	83.43%	80.30%

7- INFORMATIONS RELATIVES A LA DETTE

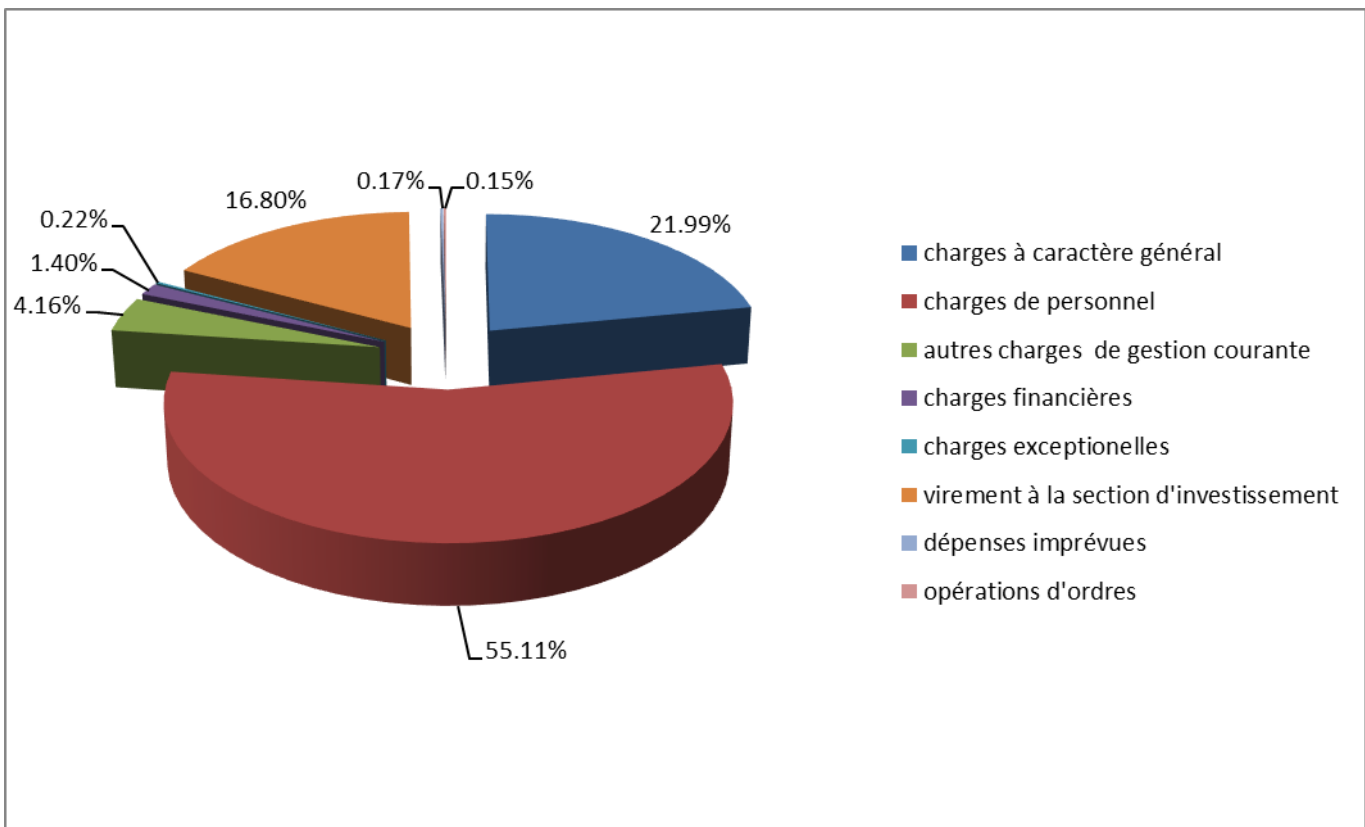
	BP 2020	BP 2021	Variation
En cours de la dette au 1^{er} janvier	2 951 248.64	2 614 516.61	-11.40 %
Annuités d'emprunt	679 713.95	451 382.89	-33.59%
Dont intérêt	62 981.92	56 803.78	-9.81%
Dont capital	616 732.03	394 579.11	-36.02%

8-MASSE SALARIALE (budget communal):

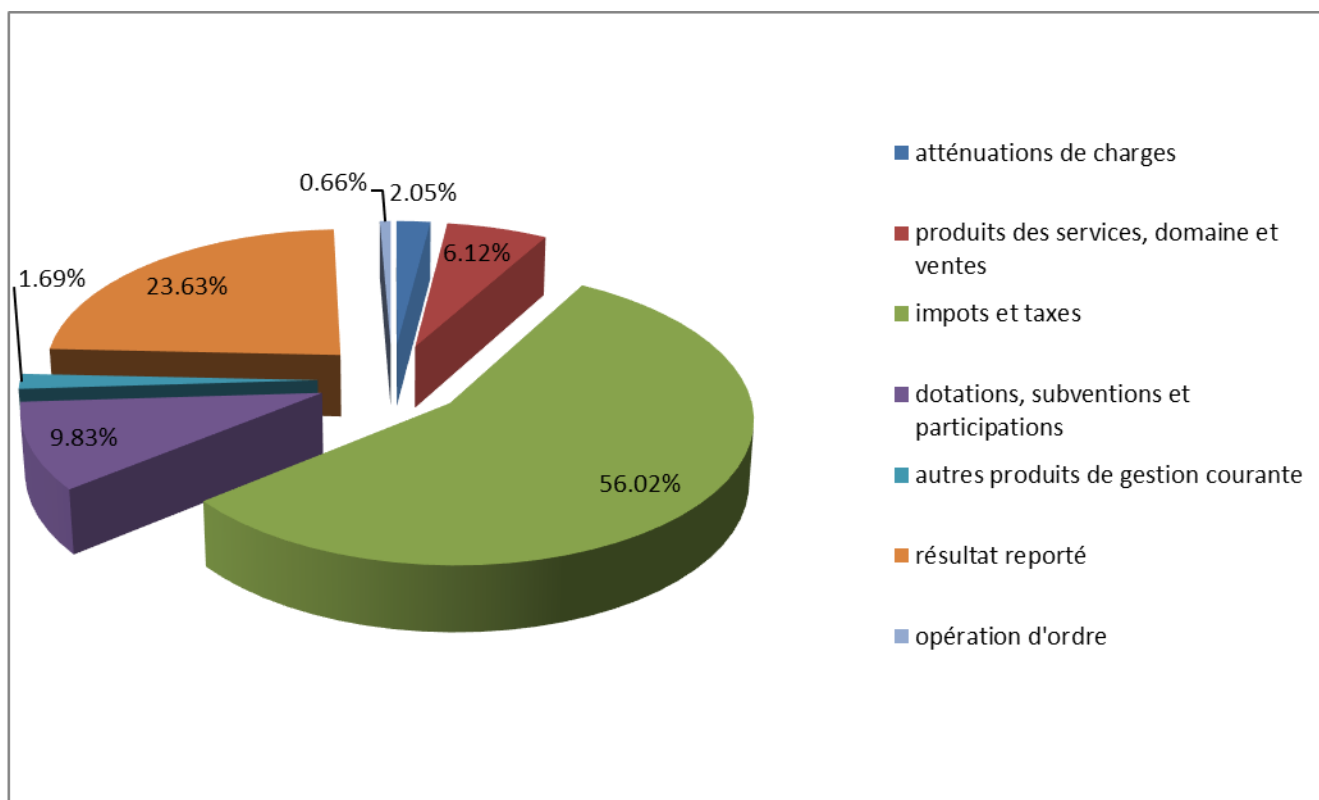
	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Emplois permanents à temps complet	44	44	42	47	46
Emplois permanents à temps incomplet	2.85	2	3.65	1.95	2
Emplois non permanents en	20	15	17	18	14
TOTAL	66.85	61	62.65	66.95	62

8- DONNEES SYNTHETIQUES (Budgets totaux comprenant opérations réelles et opérations d'ordres)

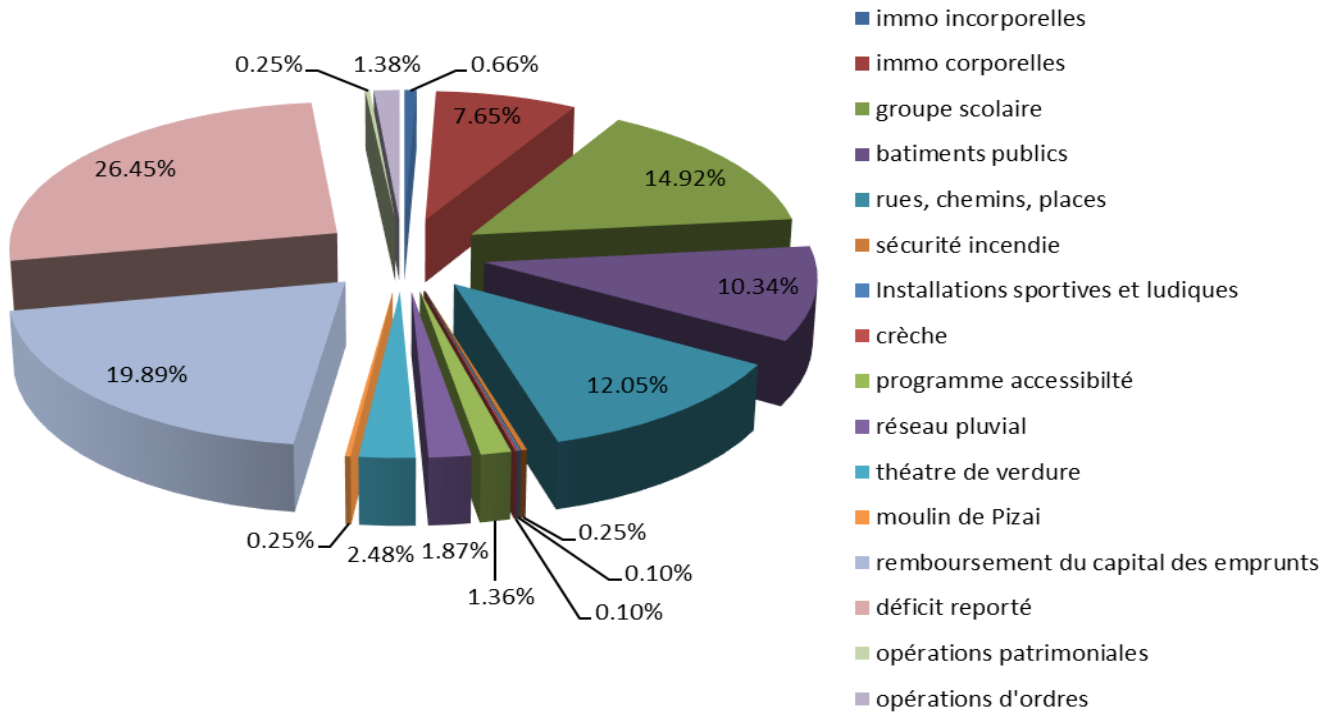
REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR UN TOTAL DE 4 139 386.30€



REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT POUR UN TOTAL DE 4 139 386.3 €



REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR UN TOTAL DE 1 985 669.32 (avec RAR)



REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT POUR UN TOTAL DE 1 985 669.32€ (avec RAR)

